

Entretien des bords de route : différentes modalités à l'étude sur PACE

Pourquoi s'intéresser aux pratiques d'entretien des bords de route ?

Les fossés de route assurent de multiples fonctions environnementales :

- **Zones d'épuration** pour les eaux de ruissellement provenant de la chaussée et des parcelles agricoles riveraines
- **Réduction des volumes d'eau de ruissellement pluviaux** arrivant dans les cours d'eau par ralentissement des écoulements et infiltration dans les sols
- **Zones d'habitat, de passage ou de refuge** pour de nombreuses espèces animales ou végétales



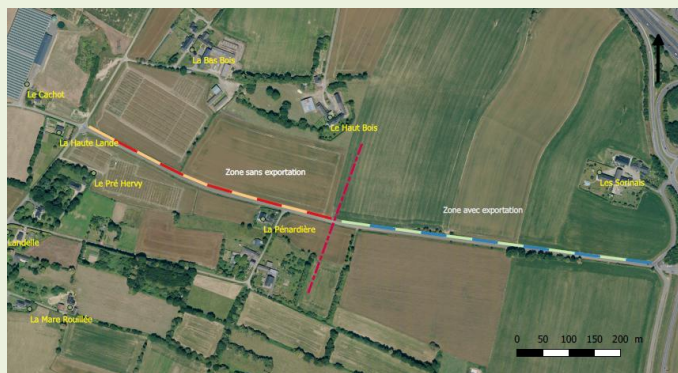
Ces fonctions environnementales sont assurées à condition que les bords de route soient convenablement gérés pour éviter l'érosion des talus et le curage fréquent des fossés.

Les modalités de gestion doivent également être compatibles avec les contraintes des gestionnaires qui doivent **garantir la sécurité routière des voiries** et dans des **conditions financières maîtrisées**.

Afin d'aider les gestionnaires à **concilier fonctions environnementales** des bords de routes et **sécurité routière dans des conditions économiques raisonnables**, le Syndicat mixte du bassin de la Flume en partenariat avec Rennes Métropole a mis en place **deux zones d'expérimentation** sur la commune de Pacé **pour tester différentes modalités d'entretien des bords de route** en lien avec les questionnements des gestionnaires et des exploitants agricoles des parcelles riveraines.

Un **Guide des pratiques d'entretien des bords de route** est actuellement en cours de réalisation en partenariat avec la Communauté de communes de Marche de Bretagne. Ce guide aura pour objectif de faire la synthèse des différentes études menées sur cette thématique dont celle de Pacé et de constituer un outil d'aide à la décision pour les gestionnaires.

Les modalités testées



Modalités avec des hauteurs de coupe différentes (8 ou 15 cm), avec ou sans exportation



-  Zone en fauche avec exportation avec une hauteur de coupe de 15 cm
-  Zone en fauche avec exportation avec une hauteur de coupe de 8 cm
-  Zone en fauche sans exportation avec une hauteur de coupe de 15 cm
-  Zone en fauche sans exportation avec une hauteur de coupe de 8 cm

Objectifs:

- **Réduire le curage des fossés**
- **Limiter le développement des adventices**
- **Favoriser le développement des plantes à fleurs**



Modalités avec dates différentes pour broyage du talus (juin ou septembre) sans exportation

-  Zone de fauche du talus en juin
-  Zone de fauche du talus en septembre

Objectifs:

- **Limiter la propagation d'adventices** dans les parcelles riveraines
- **Favoriser les plantes à fleurs**
- **Mieux répartir le travail** dans l'année
- **Faciliter la valorisation des produits de fauche** en méthanisation

La date de fauche



Une fréquence de fauche élevée ou une fauche précoce a un impact sur la floraison des végétaux mais aussi sur la nidification de la faune, qui conduit à une diminution de la biodiversité.

Dans cet objectif, de nombreuses collectivités ont mis en place le **fauchage tardif des talus de route à partir de septembre** (excepté dans les zones dangereuses où le talus est fauché en mai).

Toutefois, de nombreux riverains (agriculteurs, particuliers) interrogent la collectivité sur les **risques de dissémination des adventices (chardons, rumex, liserons...)** dans les parcelles riveraines que peut entraîner une **fauche tardive de la végétation des talus**. C'est pourquoi est à l'étude sur une portion de route de Pacé, l'avancement de la date de fauche des talus à mi-juin. Si celle-ci s'avère non néfaste pour la diversité, elle pourrait être mise en place une année sur deux pour ne pas nuire à la nidification des oiseaux.

Hauteur de coupe

Une coupe trop rase (< 15 cm) favorise :

- Une érosion des talus
- Un développement d'adventices opportunistes avec risque de dissémination sur les parcelles riveraines
- Un comblement des fossés qui va nécessiter un curage plus fréquent des fossés et un débouchage des buses
- Une usure du matériel (lame de coupe) et une consommation de carburant plus importante.



© CMB

Le relèvement de la hauteur de coupe de 8 à 15 cm permet :

- D'augmenter le nombre de plantes en fleur (multiplication par 3 du nombre de plantes à fleurs dans l'étude du Calvados)

- De préserver le développement de certaines espèces patrimoniales telles que certaines espèces d'orchidées

	Nombre de plante en fleur
Hauteur de coupe 8 cm	10
Hauteur de coupe 15 cm	33

Références bibliographiques

- Etude CREPAN et le département du Calvados, 2013)
- (Le Blot, 2005
- Etude de Pacé

Une coupe rase (< 10 cm) favorise une croissance rapide de la végétation

- La hauteur de la végétation est quasi – équivalente après 2 à 3 semaines de pousse entre des accotements coupés à 8 cm de hauteur et des accotements coupés à 15 cm

- **Etude du Calvados** : Après 2 semaines, même hauteur et forte repousse les deux premières semaines (hauteur de la végétation à 55 cm pour les bords de route fauchés à 8 et 15 cm)

- **Etude de Pacé** : Après 2 semaines, la différence de hauteur moyenne de végétation n'est plus que de 2,5 cm entre les bords de route fauchés à 8 cm de hauteur et ceux fauchés à 15 cm.

La fauche avec exportation

L'exportation des produits de fauche permet d'éviter :

- Le **comblement des fossés et des buses** nécessitant des entretiens plus fréquents (curage des fossés, dérasement des accotements...) et donc une augmentation des coûts
- Une **évacuation difficile des eaux de ruissellement** et un risque de débordement sur les voies de circulation
- Un **enrichissement du sol** qui favorise la pousse des adventices et des graminées, au détriment des plantes à fleurs et des légumineuses.
- Un **risque de multiplication par bouturage** des espèces invasives (ex : renouée du Japon)



© SMBF

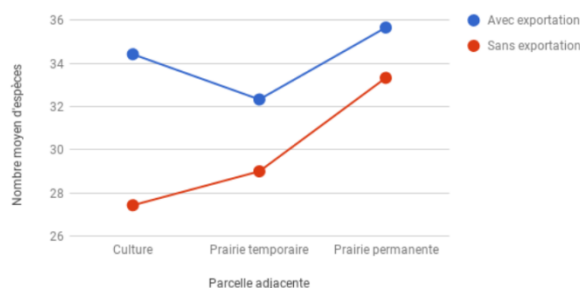
La fauche avec exportation sur Pacé

- 70 km de routes à entretenir
- Fauche avec exportation mise en place sur toutes les routes communales en 2010 sur Pacé
- Passages plus tardifs et moins fréquent
 - Mai : Zones dangereuses et coupe des chardons
 - mi-juin : fauche avec exportation des accotements
 - Début septembre : fauche avec exportation des accotements, fossés et talus
- Quantités exportées annuelles : 2 à 2,2 tonnes / km

Une diversité floristique favorisée par l'exportation des produits de fauche sur les bords de route de Pacé

Comparaison de la diversité floristique

Avec et sans exportation des produits de fauche en fonction de l'occupation du sol



	2010	2011	2012	2013
Quantités exportées (m3)	1 660	1 905	1 844	1 970
Nb de remorques (1 remorque = 25 m3)	67	76	74	79
Quantités exportées (t)	300	340	330	356

Partenaires financiers



Contacts :



Tél. 02.23.41.32.17
Courriel : l.citeau@bv-flume.fr



Plateforme Rennes Nord ouest
Courriel dve-pno@rennesmetropole.fr



Tél. 02.23.41.30.00
Courriel y.lecoq@ville-pace.fr